

OCTOBRE  
NOVEMBRE  
DÉCEMBRE  
2021

# Refllet

SAINT-PALAIS-SUR-MER



ZOOM SUR

POUR UN NUMÉRIQUE

**accessible  
à tous**



**SAINT  
PALAIS  
SUR-MER**

[www.stpalaisurmer.fr](http://www.stpalaisurmer.fr)

# ZOOM SUR...



© Adobe Stock

## L'inclusion numérique, de quoi parle-t-on ?

Le numérique est devenu incontournable dans l'ensemble de nos activités quotidiennes : recherche d'emploi, de logement, communication et relations sociales, achats, voyages, démarches administratives, enseignement... Cette transition digitale de la société ne propose pas toujours d'alternative. Elle laisse donc de côté les personnes qui ne disposent pas des moyens ou des compétences devenues incontournables aujourd'hui. L'enjeu majeur pour nos habitants les plus démunis face à la technologie est de leur garantir l'accès aux droits et services essentiels dont ils ont besoin afin d'éviter une nouvelle forme d'exclusion. L'inclusion numérique vise à **rendre les technologies informatiques accessibles à chaque personne**, en les assistant et leur transmettant les compétences souhaitées. L'obligation d'utilisation de ces outils et services ne doit pas empêcher chacun d'entre nous de rester actif et autonome.

# Pour un numérique accessible à tous

*Nous vivons depuis quelques années dans une société où la plupart de nos activités personnelles, professionnelles ou sociales passent dorénavant par l'utilisation d'un ordinateur ou d'un smartphone.*

Pour répondre aux enjeux posés par cette dématérialisation, notamment auprès des personnes ne disposant pas des moyens ou des compétences devenues nécessaires, mais aussi auprès de tous ceux qui manquent de confiance pour l'utilisation de ces nouveaux services, l'équipe municipale a souhaité mettre en œuvre une politique volontariste d'accompagnement de nos habitants à ces nouveaux usages numériques. Un de nos objectifs prioritaires est bien entendu d'accompagner la dématérialisation des services publics en proposant une aide aux démarches en ligne à travers la **mise en place d'un guichet dédié en mairie**. Mais

nous avons souhaité élargir l'accompagnement proposé à tous les types d'usages numériques, quels qu'ils soient. Pour cela, l'équipe municipale s'est efforcée de définir une offre de service permettant de répondre à différents besoins d'accompagnement :

- Accueil et orientation vers les dispositifs les plus adaptés aux demandes des habitants
- Diagnostic des compétences et accompagnement de premier niveau
- Formation
- Assistance à la réalisation des démarches et aux différents usages du numérique

## INTERVIEW



**Guillaume CHEREL**

Maire adjoint délégué aux finances et au numérique

**Reffet :** L'inclusion numérique est un sujet nouveau. Pourquoi prend-il autant d'ampleur ?

**G.C. :** Le manque de connaissance ou de confiance dans l'utilisation des nouveaux outils et services issus de la technologie digitale conduit de trop nombreuses personnes à abandonner certains droits ou à ne pas accéder à des services parfois essentiels. Il s'agit donc d'un sujet de société majeur, qui conduit parfois à une nouvelle forme d'exclusion que nous ne pouvons pas accepter.

**Reffet :** Qui sont les personnes visées par ces nouveaux dispositifs ?

**G.C. :** Nous ne visons pas des catégories de personnes. Il est bien évident qu'une personne dépendante ou en situation de handicap aura sans doute parfois plus de difficulté pour utiliser ces services numériques. Mais chacun d'entre nous s'est trouvé à un moment ou un autre confronté à des services « obligatoires » et en difficulté pour les utiliser, quel que soit son niveau de confiance et de compétence. Tous les habitants de notre commune sont potentiellement concernés.

**Reffet :** L'accompagnement des habitants au numérique n'est pas une compétence obligatoire d'une commune. Pour quelle raison avez-vous souhaité développer ces nouveaux services à Saint-Palais-sur-Mer ?

**G.C. :** Les communes restent bien souvent les seuls acteurs au plus proche des habitants. Elles ont selon moi un devoir d'accueillir chacun d'entre nous

et de l'orienter au mieux de sa demande. Ce qui est vrai au quotidien dans le monde réel s'applique bien entendu au monde du digital. Ce sujet ne peut être laissé aux seuls acteurs privés car il touche à l'accès aux droits. Par ailleurs, cette nouvelle offre de service, cofinancée par l'État et notre commune, est bien entendu proposée gratuitement aux habitants de Saint-Palais-sur-Mer.

**Reffet :** Notre commune propose plusieurs types d'accompagnement (conseillers numériques, Pass numérique, Aidants Connect). N'est-ce pas un peu complexe pour nos concitoyens ?

**G.C. :** Cette offre multiforme est nécessaire. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui savent orienter, aider, former ou régler un problème administratif... Nous avons de toute façon souhaité rendre cette offre le plus simple possible en mettant en œuvre un point d'entrée unique qui fera le travail d'orientation vers le dispositif adéquat.

## Les nouveaux services proposés

### COCLICO, vos conseillers numériques pour vous accompagner au quotidien dans tous vos usages

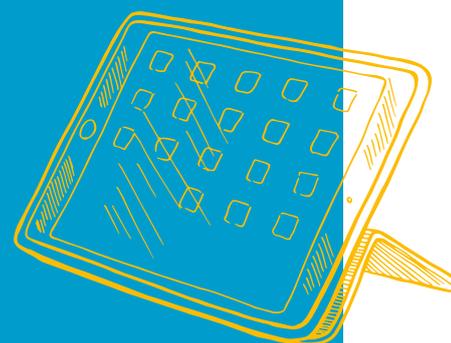


9 communes de la presqu'île d'Arvert se sont associées pour permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les nouveaux outils et usages issus de la technologie, et réduire la fracture digitale.

Deux conseillers, **Franck Foulon et Bryce Riotto**, ont été recrutés à cet effet. Ils accompagneront à partir du 15 novembre les habitants des neuf communes à l'usage de ces nouveaux outils, et assureront des permanences et des visites à domicile pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Ils pourront également organiser des ateliers et mini-formations.

Leur mission consistera à aider chacune des personnes qui le souhaitent pour :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte...



### Le Pass Numérique du département : une aide financière à la formation dans de lieux labellisés par le département



Un carnet "Pass Numérique" d'une valeur totale de 100 € est offert par le Département pour bénéficier d'un accompagnement à l'informatique. Démarches en ligne, navigation sur Internet, échange de mails avec votre famille, vos amis... ou encore utilisation d'un ordinateur ? Le Pass Numérique permet de

payer totalement ou partiellement des services de formation dans un lieu labellisé proche de chez vous. **La commune de Saint-Palais-sur-Mer est reconnue comme structure Relais du dispositif. Présentez-vous à la mairie** et répondez avec un agent dédié à un questionnaire pour évaluer vos besoins. Un "bon pour 10 pass" vous sera ensuite remis. Ce bon vous permettra d'obtenir votre carnet "Pass Numérique" directement auprès du lieu labellisé dans lequel vous débuterez votre formation.

### AIDANTS CONNECT : DES PROFESSIONNELS CERTIFIÉS POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

13 millions de Français sont en difficulté avec les outils numériques, et notamment dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne. Des aidants professionnels disposant d'une certification «Aidants Connect» peuvent les accompagner quotidiennement afin de **réaliser ces démarches «à la place de» via une connexion sécurisée et établie dans un cadre juridique.**



Pour accéder à l'ensemble de ces services et être orienté vers les dispositifs adaptés à vos besoins, contactez la mairie :

**Contact :**  
05 46 23 56 56  
accueilnumerique@stpalaissurmer.fr  
Hôtel de ville  
1 avenue de Courlay -  
17420 Saint-Palais-sur-Mer  
www.stpalaissurmer.fr